



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

A R R E T E n° 2017-DRLP/BREEC- 243 SCT
en date du – 6 JUIN 2017
portant constitution de la commission de recensement
des votes à l'occasion des élections législatives des 11
et 18 juin 2017.

**La préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 175 et R. 107 ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU la circulaire ministérielle n°INTA17142149C du 11 mai 2017 relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

VU l'arrêté n° 2017-SG-SCAADE-005 en date du 31 mars 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Emile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU l'ordonnance du 17 mai 2017 du Premier Président de la Cour d'Appel de Poitiers ;

VU le courrier du 24 mai 2017 du Président du Conseil Départemental de la Vienne proposant ses représentants pour siéger au sein de cette commission ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1 – La commission de recensement des votes en vue des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, est constituée comme suit :

Pour le premier tour :

- **Madame Magali FOUGERE**, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **Président** ;

- **Madame Carole BARRAL**, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **membre** ;

- **Madame Alice LECLERCQ**, Juge au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **membre** ;

- **Monsieur Claude EIDELSTEIN**, Conseiller Départemental, en qualité de **membre titulaire** - Madame Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental, en qualité de membre suppléant ;

- **Madame Valérie COUPEAU**, Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP) à la Préfecture de la Vienne, en qualité de **membre titulaire** – Monsieur Sebastian CORTES-TORREA, chef du Bureau de la Réglementation, des Elections et de l'Etat Civil (BREEC) à la Préfecture de la Vienne, en qualité de membre suppléant.

Pour le second tour :

- **Madame Murielle JEANNOT**, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **Président** ;

- **Madame Véronique EMMANUEL**, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **membre** ;

- **Madame Christelle DIDIER**, Juge au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **membre** ;

- **Monsieur Claude EIDELSTEIN**, Conseiller Départemental, en qualité de **membre titulaire** - Madame Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental, en qualité de membre suppléant ;

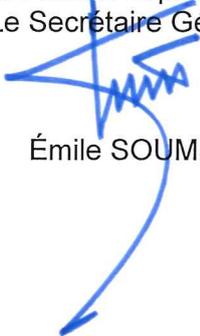
- **Madame Valérie COUPEAU**, Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP) à la Préfecture de la Vienne, en qualité de **membre titulaire** – Monsieur Sebastian CORTES-TORREA, chef du Bureau de la Réglementation, des Elections et de l'Etat Civil (BREEC) à la Préfecture de la Vienne, en qualité de membre suppléant.

Article 2 – La commission se réunira à la Préfecture de la Vienne - Salle Hélène Marzellier, 7 place Aristide Briand à Poitiers, **le dimanche 11 juin 2017 à partir de 22 heures pour le premier tour, et le dimanche 18 juin 2017 à partir de 22 heures pour le second tour.**

Article 3 – Les travaux de la commission ne sont pas publics, mais un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut y assister et demander éventuellement l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Émile SOUMBO